

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 2 SEPTEMBRE 2019**

L'appel nominal indique la présence de 30 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Préavis municipal relatif à l'avant-projet d'adoption des modalités de contribution financière en cas de retrait de but optionnel AJOVAL – annexe aux statuts ARAS Jura-Nord vaudois
5. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2020
6. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay annonce que la réalisation du nouveau site internet a pris du retard. Après quelques recherches de spécialiste en informatique, M. David Leresche a accepté de se charger de la migration des données sur le nouveau site. Il sera prêt d'ici le mois de novembre et coûtera un peu plus cher que prévu.

Concernant les requêtes auprès de l'administration communale, le Syndic demande aux conseillers de transmettre l'information suivante à leur entourage : Depuis quelques années, les citoyens de Ballaigues demandent des documents (autorisations, carte d'identité, etc.) au dernier moment. De ce fait, l'administration communale encourage les citoyens à anticiper leur demande pour l'obtention de documents.

La Municipalité a sélectionné Madame Maude Selz, 48 ans et habitante de Ballaigues, pour le poste de préposée au contrôle des habitants. Elle possède une maturité fédérale en langue moderne et d'une licence en langue et littérature français, espagnol et italien. Elle a des compétences en informatique, secrétariat, communication, etc. Actuellement, elle travaille pour l'entreprise Swissgrid. Elle débutera le 1^{er} décembre prochain. La Commune lui souhaite la bienvenue parmi le personnel communal.

M. le Municipal Christian Nyffenegger prend la parole à son tour concernant la rentrée scolaire ainsi que celle du comité de direction. Il s'agit de 45 classes, 888 élèves encadrés par 115 adultes, 104 enseignants. De plus, il fait part des informations suivantes :

Depuis la rentrée, le concept 360 a été mis en œuvre et celui-ci vise l'intégration non seulement des enfants atteints de handicaps, mais aussi de ceux qui présentent des troubles de comportement ou sont de langue maternelle étrangère.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse se dérouleront à Lausanne et environs, sur les rives du lac Léman, et dans les Alpes avoisinantes du 9 au 22 janvier 2020. Pour sa part, le Village Olympique sera situé au cœur du vaste campus universitaire qui regroupe plus de 35'000 étudiants. Les classes de Vallorbe mettront une priorité positive à cet événement. Par exemple, avec l'organisation d'un événement à la nouvelle patinoire de Vallorbe afin de découvrir le patinage de vitesse. Aussi, certaines classes auront l'occasion de se rendre sur les sites de compétitions, notamment celui de la Vallée de Joux ou sur d'autres sites afin d'approcher les athlètes de 15-18 ans. Plus de 300 Communes dont celle de Ballaigues se rendront à Lausanne avec certains élèves le 19 septembre prochain pour la cérémonie de la prise du drapeau. Celui-ci sera ramené en fin de journée à Ballaigues et sera accroché à la Maison de Commune durant toute la durée des JOJ. En guise de soutien à ces compétitions, une réception se déroulera sur la place municipale (tous-ménage reçu).

M. Rindlisbacher de l'Auberge Communale de Vallorbe a pris ses fonctions en tant que nouveau prestataire pour le restaurant scolaire. Tous les critères semblent satisfaire aux exigences cantonales.

Le budget 2020 de l'AscoVaBaNo a été accepté au CODIR et celui-ci est entre les mains de la COGEF. Il sera présenté prochainement au comité intercommunal.

Pour terminer, il donne des nouvelles concernant le projet d'amélioration de nos alpages. Toutes les autorisations sont rentrées, y compris la subvention fédérale, cantonale et celle de la biodiversité qui est en relation avec la construction de l'étang. La somme totale s'élève à CHF 100'000.-. Les travaux commenceront d'ici une semaine à 10 jours.

M. le Municipal Thomas Maillefer donne des informations sur les travaux en cours. A l'entrée Est du village, les travaux ont repris après les vacances d'entreprises. Ils se termineront dans le courant du mois de novembre. De l'autre côté du village, vers Fontannasson, le chemin d'accès piétons sera bientôt ouvert aux utilisateurs. Il n'y aura pas de passage piéton car les bases légales ne permettent pas d'en créer et la visibilité est relativement bonne.

M. le Municipal Jean-François Faivre annonce qu'un défibrillateur a été posé sur une borne, à côté du panneau d'affichage devant le Marché Reymond. Une démonstration aura lieu le jeudi 3 octobre à 19h au CeVi.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. Raymond Durussel prend la parole au sujet de la fondation Actif, qui subventionne les énergies renouvelables dans notre région. Celle-ci a réellement décollé, 15 subventions ont été attribuées dans la région (8 à Orbe, 6 à Vallorbe et 1 à Ballaigues dont 10 pour des privés et 5 installations publiques). Cette année, la fondation peut encore subventionner des petites installations privées. Cependant, il insiste sur le fait que ces demandes doivent être faites avant les travaux (au moment de la demande d'autorisation). Ces subventions représentent généralement 25% des frais.

4. Préavis municipal relatif à l'avant-projet d'adoption des modalités de contribution financière en cas de retrait de but optionnel AJOVAL – annexe aux statuts ARAS Jura-Nord vaudois

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne lecture du préavis.

Par le présent avant-projet, le Comité de direction ARAS Jura-Nord vaudois (CODIR, ARAS JUNOVA) demande aux municipalités des communes membres du but optionnel AJOVAL de se prononcer sur l'adoption de l'annexe aux statuts ARAS JUNOVA concernant les modalités de contribution financière lors de retrait d'une commune du but optionnel AJOVAL (Réseau d'accueil de jour des enfants Orbe-La Vallée). Se référant aux recommandations du Service des communes et du logement, les modalités de contribution de solidarité / dédite financière doivent figurer dans les statuts de l'Association Intercommunale (cf. art. 115 point 15 LC). Seules les communes ayant adhéré au réseau AJOVAL devront valider cette annexe.

1. Préambule

Lors de la création du réseau AJOVAL en 2009 et dans un esprit de maintenir une solidarité forte entre elles, les communes membres ont inscrit au règlement une dédite financière (article 21) en cas de retrait. Ceci, d'une part pour garantir le plan de développement du réseau fraîchement mis en place et d'autre part, pour maîtriser les excédents de charges reportés sur les communes, en cas de dédite de l'une d'elles.

La dédite financière actuelle n'est plus adaptée, notamment en lien avec le développement du réseau.

2. Dédite financière actuelle

Article 21 :

La somme des engagements financiers pour la location des structures d'accueil collectif est la base de calcul pour la dédite financière de la commune sortante. Un tableau des engagements financiers est tenu à jour et fait partie intégrante du présent règlement.

La période considérée pour le calcul de la dédite financière débute depuis l'entrée de la commune dans le réseau jusqu'à la fin des engagements financiers décidés pendant cette durée.

Le principe de calcul du coût de la dédite financière est la somme des coûts de location pendant la période concernée divisée par le nombre d'habitants du réseau AJOVAL et multipliée par le nombre d'habitants de la commune sortante. Le taux d'intérêt bancaire à prendre en considération est celui en vigueur au moment de la sortie de la commune.

Aujourd'hui, l'investissement pour une structure d'accueil est amorti sur 30 ans et une commune qui souhaiterait quitter le réseau devrait faire un amortissement direct en s'acquittant d'une dédite financière importante.

➤ Exemple pour une commune de 3'000 habitant annonçant son retrait en 2017

Cumul des engagements immobiliers annuels (cf. selon tableau annexé) de CHF 14'619'637.35 divisé par le nombre d'habitants des communes membres du réseau AJOVAL 30'267 multiplié par 3'000 habitants en suivant notre exemple. Sont ajoutés les intérêts de 1.5 % sur le cumul des engagements annuels par habitant. La dédite financière s'élève au total à CHF 1'470'803.00.

$CHF\ 14'619'637.35 / 30'267 = 483 \times 3'000 = 1'449'067 + 1.50\ \% = CHF\ 1'470'803.00$

3. Nouveau principe de dédite financière

La proposition de modification de la dédite financière figurant dans le document annexé est basée sur une compensation financière, laquelle laisserait l'opportunité à une commune de se retirer du réseau en s'acquittant d'un montant substantiel qui viendrait réduire le montant à charge des autres communes. Afin de tendre vers une forme de solidarité, un taux de contribution est appliqué. Ce dernier a été fixé à 60 %.

4. Modèle de calcul de la nouvelle dédite financière

La base de calcul de la dédite financière est déterminée sur l'exercice comptable en cours lors de l'annonce du retrait d'une commune sur trois critères :

- a) Coût total à charge des communes ;
- b) Prorata du nombre d'habitants de la commune sortante ;
- c) Taux de la contribution de solidarité.

Le taux de la contribution de solidarité sera appliqué sur l'ensemble des coûts à charge des communes au prorata du nombre d'habitants de la commune sortante.

Le taux de contribution de solidarité est fixé à 60 %.

➤ Exemple pour une de 3'000 habitants annonçant son retrait en 2017.

Coût total à charge des communes CHF 3'851'484.10 (année 2017) divisé par le nombre d'habitants total du réseau 30'267 habitants (année 2016) multiplié au prorata du nombre d'habitants de la commune sortante 3'000 habitants (année 2016) multiplié par le taux de contribution de solidarité de 60 %, soit :

$$\text{CHF } 3'851'484.10 / 30'267 = 127.25 \times 3'000 = 381'750.80 \times 60 \% = \text{CHF } 229'050.50$$

5. Processus de modification des statuts

Le corps préfectoral et le service des communes et du logement ont rédigé et mis en ligne un document de Procédure de modification des statuts d'une Association intercommunale. La procédure dite « Qualifiée » selon l'article 113 al. 1 quinquies et 126 alinéa 2 LC est suivie : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers/pdf/190206-guide-association-communes.pdf

La proposition de modification est annexée au présent avant-projet.

Conclusions :

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de proposer au Conseil communal de prendre la décision ci-après :

Le Conseil communal de Ballaigues
Sur proposition de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

De refuser l'avant-projet relatif à l'adoption des modalités de contribution financière en cas de retrait du but optionnel AJOVAL – annexe aux statuts ARAS Jura-Nord vaudois

Le bureau nomme les membres suivants pour rapporter sur ce préavis lors de la prochaine séance :

Mme et MM. Daniel Bourgeois, Sonia Guédât, Yannick Querry, Valentin Santschi et Philippe Turin. Suppléants : Mme Jacqueline Collet et M. Emilien Poncet

5. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2020

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

« Nous vous présentons, ci-après, les prévisions financières qui devront être prises en compte, soit :

RIE III

Les effets de la mise en application de RIE III sur nos recettes fiscales restent pour l'heure difficilement calculables. En effet, notre contribution à la péréquation dépend non seulement de notre rendement d'impôt communal, mais également du rendement de toutes les autres communes du canton. En cas de forte variation de nos revenus fiscaux, il est prudent de pondérer l'impact de la péréquation, qu'il soit en notre faveur ou en terme d'engagement envers les autres communes. Les prévisions établies à ce sujet présentaient comme pertes fiscales le chiffre alarmant de plus de six points d'impôt.

AVASAD

Jusqu'en 2019, le financement de la part communale de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) se monte à CHF 94.- par habitant. En 2018, cela représente une charge d'environ CHF 100'000.- pour notre Commune. Comme mentionné dans l'accord canton-communes de l'été 2018, la part communale au financement de l'AVASAD sera transférée au canton en 2020. En conséquence, les communes économisent l'équivalent de 2.5 points d'impôt en moyenne, respectivement 2.2 points pour notre Commune sur la base des chiffres 2018.

L'accord mentionne que les communes s'engagent à répercuter ce transfert de charges au Canton par une baisse de 1.5 points de leur impôt communal, ce qui représenterait, pour Ballaigues, une baisse fiscale d'environ CHF 70'000.-.

Enseignement public obligatoire

La décision no 164 du Département de la formation de la jeunesse et de la culture, entrée en vigueur le 1^{er} août 2019, présente le cadre dans lequel s'inscrivent les activités scolaires collectives hors bâtiments scolaires. Les communes prennent en charge les frais liés aux activités scolaires collectives hors bâtiments scolaires, sans les charges salariales des enseignants/es, des accompagnants/es ou d'autres membres du personnel de l'établissement salariés par l'Etat, sous réserve d'une participation financière des parents. Le montant maximum de la contribution qui peut être demandé aux parents est compris entre CHF 10.- et CHF 16.- par jour en fonction de l'âge de l'élève. Le surcoût à notre charge pour les camps et courses scolaires serait de l'ordre de CHF 7'000.-, à ajouter à l'augmentation prévue de notre participation à l'ASCOVABANO de CHF 15'000.-.

D'autres projets d'envergure, comme la rénovation du bâtiment de la Poste ou, à moyen terme, la mise en place d'une UAPE, sont des investissements dont découleront des charges structurelles à prendre en compte. Etroitement liée, la gestion de la dette communale et le niveau des liquidités disponibles nécessitent une attention particulière, renforcée par un taux d'imposition stable.

Impôt personnel

Seules quelques communes encaissent encore l'impôt personnel. Pour notre commune, cela représente un rendement fiscal d'environ CHF 6'500.- pour un important coût d'émission spécifique à cette facturation. La Municipalité propose, selon la décision municipale du 26 août dernier, de procéder à la suppression de cet impôt personnel.

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter **pour 2020 le taux de 66% de l'impôt cantonal de base**, conformément au projet d'arrêté d'imposition annexé. Les autres taux figurant dans l'arrêté (impôt foncier, droit de mutation, chiens, patentes, etc.) restent sans changement. A noter que, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la loi sur les jeux

d'argent, la perception des taxes communales et cantonales sur les tombolas et lotos n'est plus possible.

Par le présent préavis, la Municipalité propose donc au Conseil communal de reconduire sans changement l'actuel arrêté d'imposition, soit 66 %. »

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur les comptes.

6. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédât informe le Conseil que la Commission culturelle participera à la nuit des contes qui se déroulera le 8 novembre prochain.

M. Raymond Durussel prend la parole d'un sujet qui lui tient à cœur. A l'époque, l'EMS du Jura a été cédé à la Fondation Saphir pour une modique somme afin de poursuivre le but idéal de cet établissement. Vers 2025, cette Fondation devra malheureusement abandonner ce site car celui-ci ne répond plus aux normes actuelles. Elle a déjà vendu une partie des terrains à un promoteur privé bien connu et ce dernier y a déjà construit deux immeubles. Cette fondation augmente ainsi ces actifs. Selon lui, à l'époque, la Fondation aurait dû négocier la chose suivante : si vous arrêtez le but idéal de l'EMS, vous devrez remettre le terrain et les installations par exemple à la Commune qui tentera de proroger ce but idéal. Malheureusement, cela n'a pas été fait et M. Durussel garde un dernier espoir, que le président de la Fondation (ancien Syndic d'une commune de la région), rétrocède une partie du bénéfice de la vente à la Commune de Ballaigues pour un but idéal. Il trouve cette situation très dommage.

M. Samuel Maillefer demande des nouvelles du suivi du dossier concernant le projet éolien. De plus, il a constaté que le trottoir qui se trouvait sur la gauche du chemin du Verger avant disparu. Lors des dernières discussions, il avait été question de le maintenir sur la gauche et non sur la droite.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que le trottoir se trouvera finalement du côté droit de la route en raison de la trop forte pente à gauche et sur avis de l'ingénieur.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le dossier du Belcoster a été remis aux autorités depuis plus d'une année et que celui-ci est toujours entre les mains du Canton. Si un jour la Commune reçoit une réponse positive des services cantonaux, les opposants pousseront ce projet au Tribunal cantonal (CDAP). Et la CDAP est encore plus lente. Le Syndic est pessimiste au sujet des parcs éoliens.

M. Raymond Durussel rebondit sur les informations du Syndic. Suite à la votation sur les éoliennes, M. Durussel a acheté des actions d'Alpiq (CHF 74.-/action). Cet été, une OPA a été lancée. Cette société, non connue, qui fait une OPA sur Alpiq, rachète des actions à CHF 70.- alors qu'à l'époque elles valaient plus de CHF 500.-. Aujourd'hui, elles valent moins cher car l'électricité se vend mal. Si dans deux à trois ans, l'électricité se revend bien, les actions grimperont et ils feront un bénéfice incroyable. M. Durussel, en tant qu'actionnaire minoritaire, refusera l'OPA à CHF 70.-.

Par rapport à la CDAP, malheureusement comme M. Durussel était rapporteur à Ballaigues, géomètre des éoliennes de Ste-Croix, assesseur à la CDAP, il n'a jamais été associé à aucune procédure. Si ceci lui avait été demandé, il aurait dû se réécuser. Il ne pense pas que la CDAP subisse des pressions politiques ou des lobbys. Son impression est que les juges ont tenté de se faire une doctrine générale, ce qui est positif. C'est-à-dire que chaque juge a une opinion et qu'ils ont fait un tour de table afin de définir une plateforme sur laquelle la CDAP ne bougera pas. Il trouve malheureux qu'ils n'arrivent pas à sortir des jugements car en temps normal, ils ne cherchent pas à ralentir les affaires en cours.

Mme Sylvia Erbeau a constaté avec plaisir qu'une marque verte était tracée derrière la Croix d'Or. Elle demande si celle-ci est bien destinée à l'installation d'une borne de charge pour un véhicule électrique.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'effectivement, une borne de charge sera installée d'ici la fin de l'année.

M. Pierre-Luc Maillefer prend la parole au sujet du futur site internet de la Commune. Il suggère que celui-ci pourrait mettre en valeur les prestations de l'Hôtel de la Croix d'Or (surtout au niveau hôtelier). De plus, il s'étonne que lorsqu'il écrit « hôtel à Ballaigues » dans plusieurs moteurs de recherches, il tombe sur des auberges, hôtels ou chambres d'hôtes de Lignerolle, Vallorbe, Orbe ou Yverdon-les-Bains. Selon lui, les autorités pourraient aussi les aider au niveau de la communication.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le site internet de l'Hôtel de la Croix d'Or est en reconstruction. C'est pour cette raison qu'il est introuvable dans les moteurs de recherches. Le soutien de la Commune a été apporté au début via la publicité. Il s'agit de commerçants privés et cela reste leur domaine. Les citoyens qui ont des remarques à faire au niveau de l'accueil et du commercial, peuvent directement s'adresser à M. Lanza. D'ailleurs, ce dernier commence son cours de cafetier-restaurateur ce mercredi. Il ne faut pas oublier qu'ils n'ont jamais été tenanciers d'établissement.

M. le Municipal Jean-François Faivre annonce que mardi passé, toutes les chambres étaient réservées. En ce qui concerne les travaux de l'acoustique, ceux-ci ne sont pas terminés mais les tenanciers sont déjà très satisfaits du changement.

Mme Patricia Bourgeois tient à remercier, au nom de plusieurs citoyens, la Municipalité pour sa participation au projet Perséides (nuit des étoiles filantes).

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h12.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 7 octobre 2019** à 20h15, au Centre villageois.

Étaient absents et excusés : MM. Nathanaël Bourgeois, Jimmy Leresche, Frédéric Santschi, Olivier Scherler et Yannick Query.

Ballaigues, le 4 septembre 2019.

Le Président :

Jean-Luc Leresche

La Secrétaire :

Rachel Loeffler